

Contre l'interprétation officielle de l'histoire

DONC LE CONSEIL FÉDÉRAL a répondu longuement et modérément au rapport Eizenstat. Il se devait de répliquer. Non pas qu'il ait à s'ériger en gardien d'on ne sait quelle vérité historique, mais l'avant-propos du rapport, qui est plus réquisitorial qu'introductif, portait la signature du sous-secrétaire d'État au commerce du gouvernement américain. Ce titre changeait le statut du document. D'historique il devenait politique.

Obligé de remettre les choses en situation, le Conseil fédéral doit prendre le risque de donner sa lecture (officielle donc) de notre histoire. Il le fait avec prudence, prêt à en appeler aux chercheurs. Certaines données sont incontestables. La neutralité suisse n'a pas été inventée pour tirer profit de la guerre des autres, elle était condition de notre cohésion nationale. Le Conseil fédéral peut le rappeler opportunément.

Mais dans cet exercice il prend aussi des risques, ne serait-ce que de formulation. Sur le point le plus sensible, celui de la politique à l'égard des réfugiés, il écrit: «une erreur inexcusable est la politique de réfugiés pratiquée contre les juifs, une politique pusillanime». Le mot pusillanime peut être jugé faible, comme attribut d'«erreur inexcusable». Pour un adjectif on court le risque d'une relance de la polémique. Toute mise au point y est exposée, «qui répond, appond».

De surcroît, par égard, le Conseil fédéral ne pouvait se livrer à une critique interne de la construction du rapport (280 pages de documents, 210 pages de rapport historique, 35 pages d'introduction, dont 10 d'Eizenstat) où certaines affirmations de l'introduction ne sont pas étayées par les documents produits, par exemple que la Suisse ait abusé de son importante flottille de bateaux de transport (!) pour tourner au profit de l'Allemagne le blocus allié. L'historien Georg Kreis de Bâle a dans la NZZ (18.5.97) fait une pertinente critique interne du rapport Eizenstat. Il est évi-

dent que le Conseil fédéral ne pouvait, lui, se livrer à un tel exercice.

Pour qui est de bonne foi, la réponse du Conseil fédéral est digne, honnête, de bonne volonté. Trois réserves pourtant.

La réception d'abord. Rares sont les journaux qui l'ont publiée intégralement. Il y a un décalage étonnant entre l'effort rédactionnel immense, au plus haut niveau, et la possibilité de lire ligne par ligne le point de vue du Conseil fédéral.

Deuxièmement, la distinction claire entre ce qui est historique et ce qui est ouvert. Le problème des fonds en déshérence et des fonds sans mouvement reste à régler. La commission Volcker et la justice américaine sont saisies. Dans la mesure où la chose dépend de la Suisse et des banques suisses, il importe d'aller le plus vite et le plus à fond possible. Là on est dans le politique et non dans l'historique.

Enfin pour ce qui est de notre histoire, même récente (l'application de l'accord de Washington touche aussi les équipes gouvernementales d'après-guerre), le champ est ouvert aux historiens, mais à eux seuls et selon leur éthique: la présentation des documents, rendus accessibles, leur critique

*Le champ est ouvert
aux historiens,
mais à eux seuls
et selon leur éthique*

interne et externe, l'évaluation, la mise en perspective. Certes l'État comme détenteur des archives et comme pourvoyeur de moyens financiers pour l'Université et la recherche peut jouer son rôle, mais il ne lui appartient pas d'orienter les résultats ni d'établir une vérité officielle.

La crise actuelle qui coïncide avec l'ouverture des archives a été bénéfique par sa stimulation de nouvelles recherches historiques. Mais les USA en en faisant une affaire d'État dénaturent la liberté de l'historien. Le Conseil fédéral l'a dit «amicalement». «L'avant-propos comporte aussi des jugements de valeur politique et morale qui débordent du cadre strictement historique». Mais il serait souhaitable que les historiens eux-mêmes disent, avec plus de force, l'incompatibilité de leur travail et des vérités officielles. AG

Proposition pour ne plus être complice des tyrans

La chute de Mobutu relance le débat sur l'accueil par les banques suisses de fonds de provenance douteuse. Une fois encore, l'histoire montre du doigt notre pays. Proposition.

LA SUISSE, SON gouvernement et ses banques sont confrontés aux plus vives critiques pour leur comportement au cours de la dernière guerre mondiale. Mais également parce qu'ils ont trop longtemps tardé à reconnaître leur responsabilité. Aujourd'hui, notre réflexe habituel d'autosatisfaction et les accusations parfois outrancières qui nous sont adressées rendent difficile la nécessaire recherche d'une meilleure connaissance de notre passé – nous ne parlerons pas de vérité.

Recel de rapines: pour combien de temps encore?

Restaurer la crédibilité de la Suisse implique que soient rapidement réglés le dossier des avoirs en déshérence et l'aide aux survivants de l'Holocauste et à leurs familles. Mais cela ne suffit pas. Nous devons aussi revoir notre politique à l'égard des fonds placés dans notre pays par des chefs d'État et des politiciens étrangers.

Le Conseil fédéral a cru bon d'attendre la chute de Mobutu pour bloquer les avoirs du dictateur: on ne saisit pas les biens d'un chef d'État en exercice, a-t-il affirmé. Une décision plus précoce aurait-elle évité à la Suisse le reproche fondé de favoriser le recel d'une fortune amassée sur le dos de toute une population? On peut en douter. Bloquer la fortune d'un homme politique en déroute n'efface pas le fait que, des années durant, nous avons accueilli sans sourciller le produit des rapines du dictateur zaïrois

Social-populisme

À la fin de l'émission de la TV romande consacrée à la Suisse et la guerre, Jean Ziegler a réussi à glisser une violente attaque contre la Fondation de solidarité, un projet inacceptable pour le socialiste genevois car «nous avons bien assez à faire chez nous». Des propos que ne désavoueraient pas un Christoph Blocher et les Démocrates suisses mais plutôt surprenants dans la bouche du héraut de la solidarité internationale.

alors courtisé et financé par les grandes puissances. Combien de temps encore notre pays va-t-il mettre en jeu la réputation de sa place financière? La liste est longue des potentats qui ont eu recours aux services de nos établissements bancaires: Hailé Sélassié, le shah d'Iran, Duvalier, Marcos, Mobutu et d'autres encore. Et à chaque fois cet argent déposé a mis la Suisse dans une situation intenable, incapable que nous sommes de le restituer dans des délais raisonnables parce qu'empêtrés dans des principes juridiques, certes valables chez nous, mais inapplicables à des États où le droit n'a guère de place, où la séparation des pouvoirs et la distinction entre sphères privée et publique restent encore largement inconnues.

Accord international

Pour que de telles situations ne se reproduisent plus, la Suisse se doit de prendre l'initiative. Comme le propose Beat Kappeler dans la *Weltwoche*, du 15 mai 1997, il s'agit de parvenir à un accord international liant les pays dont le système bancaire est particulièrement apprécié des dictateurs de la planète. La règle à promouvoir est simple; que les banques n'acceptent plus l'argent des chefs d'État et des politiciens en fonction. jd

Oubliés

EN 1945, LES ÉDITIONS ÉCLAT, installées à Genève, ont publié au moins sept brochures d'une collection intitulée «Petite Encyclopédie de la Résistance».

Quelques titres: *Fresnes, Buchenwald, via Auschwitz — De la résistance au bagne; les femmes héroïques de la Résistance — Berthie Albrecht, Danielle Casanova; la vie secrète de la résistance - Presse clandestine.*

Les brochures ont paru sur les presses de l'Imprimerie Cluse SA (actuellement du Pré Jérôme).

LE JOURNAL SYNDICAL *Solidarité-LFCTA* a rappelé simplement sa naissance, le 21 janvier 1922, il y a 75 ans. cfp

Des citoyens et citoyennes de seconde zone

Les homosexuels continuent à se battre pour leurs droits. Ils manifestent à Berne, samedi prochain, contre les discriminations dont ils sont victimes.

GAYS ET LESBIENNES manifesteront samedi à Berne avec une revendication bien précise: l'introduction dans le projet de nouvelle Constitution fédérale d'une clause interdisant la discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Une préoccupation qui repose sur une réalité aujourd'hui parfaitement «contrôlée»: une étude publiée par des organisations homosexuelles dresse un inventaire complet des discriminations dont sont victimes gays et lesbiennes en Suisse.

Fréquentes discriminations

Ces différences de traitement sont telles qu'elles influencent la vie quotidienne des personnes concernées. La peur des discriminations oblige en effet nombre de personnes à cacher leur homosexualité, avec ce que cela peut supposer de tricheries pour paraître «normal» aux yeux des autres. Une autre étude montre par exemple que le milieu professionnel reste fermé à l'homosexualité: un tiers des membres d'un échantillon non représentatif (les personnes ont répondu volontairement à un questionnaire paru dans la presse homosexuelle et diffusé par les associations) ne parlent pas de leur homosexualité au travail; et lorsqu'ils s'en ouvrent, la moitié seulement des collègues l'accepte. Dans ce contexte, les discriminations sont fréquentes et les changements volontaires de travail dans l'espoir d'y échapper nombreuses.

L'acceptation de l'homosexualité est légèrement meilleure dans la famille, mais il n'empêche que les hommes qui osent en parler ne sont pas acceptés

par leur père dans près de la moitié des cas.

Le risque de violence pousse également nombre d'homosexuels, hommes et femmes, à cacher leur différence: 15% des personnes interrogées font état d'injures ou d'agressions dans les douze derniers mois, en relation avec leur orientation sexuelle.

Voilà pour le contexte social. Mais les revendications qui seront défendues à Berne visent également les discriminations légales et administratives: l'impossibilité de faire reconnaître une union homosexuelle durable au même titre qu'un mariage ou qu'une union hétérosexuelle. Même en laissant de côté la question controversée de l'adoption, le parcours du couple homosexuel est semé d'embûches juridico-administratives. Impossible en effet, en l'absence d'une reconnaissance officielle de l'union, de faire valoir celle-ci lors d'un héritage ou dans le domaine des assurances sociales. Et les amours internationales sont sérieusement compliquées par la législation sur les étrangers, que les partenaires hétérosexuels peuvent contourner en ayant recours au mariage. Des drames se jouent également lors de maladies et d'hospitalisation, période où la famille de sang exclut le partenaire, souvent avec succès et parfois avec la complicité du milieu médical.

Solutions nordiques

On sait que des solutions ont été trouvées et sont appliquées dans cinq pays nordiques (Danemark, Islande, Pays-Bas, Norvège, Suède). Dans ces États, les couples homo et hétérosexuels bénéficient d'un traitement

égal, même si la situation juridique et la portée des dispositions légales ne sont pas toujours très claires. En Suisse, la controverse est ouverte depuis que le Conseil fédéral a refusé d'inscrire l'interdiction de discrimination en raison de l'orientation sexuelle dans son projet de nouvelle Constitution. Un canton a fait le pas: il s'agit de Berne qui interdit, à son article 10, la discrimination en raison du «mode de vie», une formulation qui satisfait les organisations de gays et de lesbiennes.

Deux approches possibles

Notons cependant que deux approches sont possibles au niveau constitutionnel. Première approche: l'article sur l'interdiction de la discrimination peut se limiter à des interdictions absolues, indiscutables et facilement identifiables: la race, la couleur, le sexe, les convictions religieuses, etc. Difficile d'ajouter à cette liste (mais Berne l'a fait...) le mode de vie ou l'orientation sexuelle. Dans ces deux derniers cas, la suppression de toute différence de traitement, donc d'une discrimination potentielle, est simplement impossible, ne serait-ce qu'en raison de la possibilité qu'ont les couples hétérosexuels de concevoir des enfants. Cette approche n'interdit cependant pas que la Constitution oblige l'État à réduire ces différences de traitement au strict minimum.

Seconde approche: la situation se présente différemment dans le cas du projet de nouvelle Constitution fédérale. L'article 7 intègre en effet des notions subjectives telles que la situation sociale et la déficience corporelle ou mentale. On voit mal dans ces conditions pourquoi on ne citerait pas également l'orientation sexuelle. *pi*

Bernhard Gerber, Nadja Herz, Martin Bertschi: *L'Injustice tolérée – la discrimination des lesbiennes et des gais en Suisse*, 1997, Pink Cross Verlag, case postale 7512, 3001 Berne.

Florence Moreau-Gruet, Françoise Dubois Arber: *Les Hommes aiment d'autres hommes, étude 1994*, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne, 1995.

Constitution du canton de Berne

Art. 10 [...] Toute discrimination, notamment en raison de la race, de la couleur, du sexe, de la langue, de l'origine, du mode de vie et des convictions politiques ou religieuses est absolument interdite.

Projet de nouvelle Constitution fédérale

Art. 7 [...] Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de sa langue, de sa situation sociale, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'une déficience corporelle ou mentale.

L'union fait la force, pour autant qu'il y ait des adversaires

À l'heure où les patrons rechignent à signer les conventions collectives, préférant négocier des accords internes avec le personnel de l'entreprise, les syndicats de la branche des médias décident de s'unir pour n'en former plus qu'un.

DANS LE MONDE des médias, alors que les savoir-faire et les compétences se transforment, les syndicats qui défendent la branche restent corporatistes. Des employés travaillent alors sans être au bénéfice d'une convention collective, parce que les conventions traditionnelles ne couvrent plus la spécificité ou la polyvalence des activités professionnelles.

Les trous contractuels caractéristiques de nombre de ces professions, l'expérience positive d'IGMedien, le syndicat allemand des médias, ont poussé les divers syndicats à unir leurs forces. Une association «Syndicat des médias» a été constituée au début de l'année et un projet précis sera soumis en juin à la discussion et à l'approbation de tous les membres. Ce nouveau syndicat abritera toutes les professions de la branche des médias: typos, relieurs, expédition, journalistes, libraires, publicitaires, graphistes, etc..

Un nouveau syndicat unitaire

On parlera désormais d'une branche – celle des médias – subdivisée en plusieurs secteurs professionnels. Ces secteurs seront tous représentés au comité central du syndicat unitaire. Cependant les secteurs seront indépendants les uns des autres, ainsi que les politiques de négociation entre partenaires sociaux.

Ce nouveau syndicat sera plus fort pour défendre des employés de la branche peu ou pas couverts par une convention collective de force obligatoire, il permettra aussi de créer des stratégies plus solides avec les journalistes qui pèsent d'un poids plus fort auprès des employeurs.

Demeurent plusieurs questions: d'une part, comment des syndicats de culture et de tradition différentes vont-ils coexister? La légendaire combativité de certains syndicats, tels le syndicat du livre et du papier, va-t-elle s'émousser si elle s'exprime dans une structure certes unitaire, mais plus lourde, avec d'autres représentants syndicaux préférant la négociation à la confrontation?

D'autre part, quelle sera la position du patronat? On se souvient qu'en 1995 Edipresse avait quitté l'association patronale, ASAG/VISCOM, refusant tout dialogue avec le syndicat

(voir DP 1279). Alors que nombre de patrons tiennent au partenariat, certaines entreprises font cavalier seul, refusent de signer une convention collective et pratiquent le dumping salarial. L'impact du futur syndicat des médias dépendra alors en grande partie de la force de l'association des employeurs. Pour que le nouveau syndicat unitaire puisse défendre toute la branche, il faut qu'il ait un interlocuteur représentant véritablement le patronat, ou que les employeurs créent eux aussi une association unitaire, par exemple une association de la presse. *gs*

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le modèle hollandais

«IL N'Y A PAS de miracle économique hollandais» annonce d'emblée un haut fonctionnaire du Ministère de l'économie à un parterre de journalistes helvétiques venus s'informer des raisons du succès des Pays-Bas: un million d'emplois créés en 13 ans et une croissance annuelle moyenne de 2,7% au cours des trois dernières années (*Basler Zeitung*, 5 mai 1997).

Avant de s'enthousiasmer pour un modèle qui affiche des résultats impressionnants, il faut d'abord se remettre en mémoire la situation de départ. La Hollande connaît alors une quote-part de l'État au produit intérieur brut élevé (61%), une pression fiscale lourde (55%), un déficit public important (6% du PI), un taux d'inactifs au bénéfice de l'aide sociale exceptionnellement haut. Bref, peu de points communs avec la Suisse.

C'est à cette situation que le gouvernement hollandais de centre gauche réagit. En accord avec les partenaires sociaux, il décide de geler le salaire minimum, de réduire de 3% les salaires des fonctionnaires et de diminuer les impôts, de manière à maintenir le pouvoir d'achat. Par ailleurs les hausses de salaire sont strictement indexées à la croissance de productivité. Un effort particulier est fait en faveur des salariés sans qualification et des chômeurs de longue durée: pour inciter les employeurs à les embaucher, le gouvernement réduit les charges sociales pour ces catégories de salariés. *jd*

Plutôt que des barrières: une haie de déshonorés

La Cour des miracles s'est établie dans les environs de notre Palais fédéral. C'en est trop pour nos élus et les fonctionnaires: une barrière va donc être érigée pour les protéger de ces concitoyens infréquentables.

SUR LE CHEMIN qui m'amène au journal se trouve la place Saint-Laurent; les camés lausannois y stationnent, sur l'escalier de l'église, sous l'aile d'une banque, d'un grand magasin lorsqu'il pleut.

Bien entendu, je pourrais m'éviter cette «scène»: passer par la Riponne, par Bel-Air. Mais le parcours que j'aime, c'est celui-là. Et puis j'y vois un enseignement quotidien; il a un sens. Depuis mon quartier, populaire, avec sa population diversement colorée, pas trop bien vêtue, je passe par la rue de l'Ale, avec ses boutiques de fringues, de chaussures. Ensuite, la rue et la place Saint-Laurent. Des marchands de paco-tille; des vendeurs de Macadam; des peintres de scènes bucoliques à la craie; des jongleurs; des musiciens; des qui font la manche, un homme et une femme-statue; des chiens, bâtards, avec un fouldard: tout un petit monde. Et il y a ces jeunes debout, assis, couchés, qui portent sur des figures creusées et grises l'état de leur compte à rebours, – cinq ans, trois, un, quelques mois avant l'overdose dans des chiottes ou une entrée d'immeuble, la déliquescence sur un lit d'hôpital.

Certains jours, la tension est palpable sur la place, on passe d'un groupe à l'autre, on va aux nouvelles. À d'autres moments, l'atmosphère est presque joyeuse, en tout cas calme. C'est que les dealers ont enfin livré. On assiste à des éclats de voix aussi, on s'insulte entre soi pour d'obscures raisons, on se traite de tout, on se menace de mort, on engueule un marchand de saucisses, on se moque des flics qui sont là en permanence. Toujours, on entend cette voix typique des junkies, cassée, sourde et monocorde, plaintive et traînante, presque sans âme, déjà un peu éloignée de ce monde.

Des liens avec les «déchets»

Il m'est arrivé de me faire contrôler: «Vos papiers s'il vous plaît. Qu'est-ce que vous avez dans ce sac? Ouvrez-le». Voilà, il n'y a rien de ce qu'ils cherchent: un agenda, quelques numéros du dernier *Domaine public*, les canards

du coin. Bien sûr, ça m'énerve. Ils me prennent pour qui, pour quoi? Mais aussi, je leur suis reconnaissant: il n'y a pas marqué «bon Suisse bien conforme» sur mon front. Ils me rappellent les liens que j'ai avec les «déchets» qui traînent ici: des incompréhensions sur ce monde imposé, des difficultés à vivre dans cet univers si marchand, des blessures, des révoltes. Ça aurait pu être moi. Il suffit de pas grand-chose: un sale moment, un sale virus.

Ils dépareillent le décor

Puis, je passe par Saint-François et la rue de Bourg. Ça va nettement mieux. Les boutiques sont bien plus «classes», comme les gens sont bien plus beaux: habits, figures, coiffures, parfums, démarches. Ils marchent l'air absorbé et important, ils ont une activité décisive en cours. Ou ils lèchent les vitrines luxueuses, assurés de leur droit à quelques instants de loisir légitime.

J'arrive au journal. Dans *24Heures*, vendredi 23, je vois que le Palais fédéral sera clôturé, pour éloigner les toxicomanes, les prostituées, les alcooliques qui encombreront les lieux. Ces gens importunent les passants, salissent l'image touristique de la capitale, gênent les fonctionnaires fédéraux.

Alors j'ai fait un rêve, – éveillé, je ne dors pas au travail! J'ai vu les per-

sonnes que nous avons élues pour qu'elles s'occupent des citoyens de ce pays. J'ai vu toutes ces personnes qu'elles ont choisies pour les aider dans cette tâche de faire tourner au mieux la machine helvétique. Je les ai vues passer entre deux files, rectilignes, jusqu'au Palais fédéral. Les yeux grands ouverts, ils marchaient lentement, dévisageant à gauche et à droite: une droguée, un prostitué, un sidéen, un alcoolique, un réfugié chamboulé dans sa tête, des clandestins un peu paranoïaques, un chômeur, un chômeur en fin de droit, un ex-chômeur assisté, une unijambiste qui a laissé une patte dans une rizièrre, un bombardé à coup de Pilatus, quelques fous, un Congolais assez affamé, un saisonnier, un cueilleur de café efflanqué, – et la porte du Palais est encore loin.

Et je me suis dit qu'ils pourraient, s'ils le désirent, convoquer la maréchaussée pour veiller sur leurs précieuses existences, mais qu'ils devraient assister à ce spectacle tous les matins, et à midi, et en sortant du travail. Que ce serait une sorte d'échauffement avant de traiter des choses de notre monde, et un petit rappel avant l'apéro. Que cette confrontation est une part essentielle du boulot qu'ils nous ont demandé de pouvoir exécuter, – et que dans «nous», il y a eux tous!

cp

ATLAS

La cohésion par la géographie

LES PRESSES DE la «vieille dame» de Zurich, alias la NZZ, ont eu le privilège d'honorer cette année une prestigieuse commande, dont la Migros, via Ex Libris, avait bénéficié la première fois, en 1985: l'édition de l'*Atlas structurel de la Suisse*, comportant environ 150 cartes, désormais toutes en couleur bien sûr. Fier de cette production reprise par l'Office fédéral de la statistique, son directeur, M. Carlo Malaguerria, conclut sa préfa-

ce par un vœu qui ne se veut pas trop pie: «Il reste à espérer que cet atlas permette une meilleure compréhension des différentes spécificités, chances et potentiels des cantons et des communes, des villes, des régions de montagne et des régions linguistiques et qu'ainsi la cohésion du pays qui fut, ces derniers temps, davantage remise en question, soit à nouveau renforcée».

Amen.

yj

Moderniser n'est pas privatiser

Un lecteur réagit à l'éditorial paru dans *DP* 1299, «Le socialisme au défi de la modernité», qui tirait enseignement de la victoire de Tony Blair.

IL EST TOUJOURS ÉTONNANT de trouver associé le terme de modernité à une entreprise qui consiste à coller au plus près à un auteur de la fin du XVIII^e siècle, Adam Smith, et qui rêve de retrouver un âge d'or forcément mythique : la société d'avant la crise des années 1870 où l'État aurait été limité à sa portion congrue de la police et des douanes. À cette aune-là, la modernité est plus le fait de néo-marxistes que de néolibéraux sans parler du fait que les keynésiens sont alors post-modernes. Cependant, il ne suffit pas d'accoler l'adjectif «new» pour faire moderne ou novateur et l'abréviation NPM est bien plutôt synonyme de «No Public management» que de «New Public Management».

Populisme facile

Par contre, il est attristant qu'une revue de gauche non seulement perde tout sens critique [...], mais, en entonnant de concert les trompettes du NPM, en vienne à tenir des propos voisins de ceux des hérauts les plus zélés du libéralisme. À tel point que les défenseurs d'un service public digne de ce nom versent désormais, pour votre revue, dans un populisme facile et dans la défense des réflexes corporatistes. Pour couronner le tout, avec des propos à la de Pury ou à la Lambelet, il faut, selon *DP*, s'adapter ou mourir, traduction à peine voilée de votre «arrêter de camper sur des positions d'ores et déjà perdues».

Vous suivre dans ce raisonnement revient à cautionner la politique d'une entreprise publique comme la Poste qui sous-traite une partie de ses activités à des entreprises qu'elle a elle-même créées et qui ne respectent aucune convention collective, tout en payant à l'heure leurs ouvriers au tarif «royal» de 14 francs. Sûr que la nouvelle loi sur la Poste et la privatisation partielle des Télécoms rencontrent votre large adhésion au nom de cette glorieuse modernité avant de faire le malheur des petits et moyens utilisateurs ainsi que des régions périphériques. Certain que votre discours d'adhésion se mâtinerait d'une nécessaire adaptation européenne, tellement up-to-date en Suisse romande, ainsi qu'au contexte mondial.

Pourtant une lecture un peu attentive des effets – tant sur l'emploi que sur la qualité des services – de la privatisation ou de l'adoption de normes directement inspirées (ou inspiratrices) du NPM en Grande-Bretagne devrait être en mesure

de nous ouvrir les yeux sur les impacts réels de telles politiques; diminution du nombre d'infirmières, augmentation des administratifs et médecine à deux, voire trois vitesses, dans le domaine de la santé devant mener à terme, en raison de sa dégradation planifiée, à sa privatisation; augmentation des dividendes pour les actionnaires et des tarifs à la suite de la privatisation du système de la distribution des eaux accompagnée d'une dégradation du réseau et de pénurie d'eau pour la première fois de leur histoire lors de l'été 1995. En outre, de telles entreprises mènent à la constitution d'oligopoles nationaux, puis mondiaux qui n'ont rien d'entreprises philanthropiques [...] ainsi que l'a amplement démontré la constitution, l'année dernière, de Novartis. Sans oublier le développement d'une corruption systématique comme dans le cas de la Générale des Eaux ou de la Lyonnaise des Eaux.

Dès lors qui trahit, pour reprendre le schéma manichéen proposé par *DP*? Celui qui pousse à la roue en accélérant le démantèlement – patiemment programmé par les libéraux – du service public au nom d'une soi-disant modernité ou celui qui cherche à reconstituer un rapport de force, capable de faire pièce aux valets du néo-libéralisme, destructeur du lien social et du respect des minorités, tout en démocratisant l'accès aux services publics et leur gestion?

Lyonel Kaufmann, Corseaux

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Pierre Imhof (pi)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Du danger de la confession complaisante

Les ministres et grands commis d'Hitler ne sont pas tous morts sur le gibet. En 1968, certains avaient déjà purgé leur peine et s'étaient réinstallés dans la vie active. Un écrivain russe les avait rencontrés. Rappel de lecture.

UN LIVRE N'A pas d'innocence. Le moment où on le lit, l'endroit où on l'a acheté, la personne qui nous l'a transmis ou celle qui l'a ouvert avant nous et y a souligné des passages..., c'est aussi sur ces hors champ que se construit notre vision du monde.

Le colloque consacré à l'œuvre d'Hannah Arendt, son exigence à comprendre «l'horreur sacrée» de l'Holocauste, les interrogations actuelles sur nos responsabilités collectives avant et pendant la guerre m'ont rappelé un livre lu il y a quelques années, *Nazis à cœur ouvert* de Lev Guinzbourg. L'auteur, écrivain russe, traducteur de poésie allemande à Moscou, entreprit en 1968 de rencontrer les personnalités les plus importantes du III^e Reich encore vivantes, de discuter avec elles de cette période, et d'en tirer un livre. D'emblée l'auteur identifia le danger: à vouloir tenter de comprendre le nazisme, la manière dont il se servit des individus comme les individus s'en servaient, on en vient à tenter de se comprendre, voire de s'apprécier, comme des êtres humains «à cœur ou-

vert» pourraient le faire. Les civilités avant l'entretien, les discussions à bâtons rompus devant une tasse de thé, l'amabilité forcée de l'écrivain russe nécessaire pour donner confiance à ses interlocuteurs éloignent alors les personnes interrogées de leur déraison passée. Décalage historique aidant, le contexte d'une époque apaisée peut faire croire que tout l'est devenu.

Le lecteur lui-même manque de se laisser attendrir, ou séduire par des explications faites de vigoureuses démonstrations de bonne foi et de théâtraux repentirs. La secrétaire personnelle de Hitler n'était pas au courant des camps de concentration, le ministre de l'économie travaillait pour le bien-être du peuple allemand, l'architecte de la dictature nazie fut un Faust à l'âme damnée par Méphisto, le système des castes était à tel point organisé que seule une poignée d'hommes décidait et organisait l'extermination systématique de millions d'individus. Mais la conclusion de Lev Guinzbourg, éclairée par les propos des uns et des autres au procès de Nuremberg est sans appel: aucune des per-

sonnes qu'il a rencontrées ne se sent véritablement coupable. Abrisées derrière leur confortable manoir retrouvé après des années d'emprisonnement, elles préfèrent se dire victimes de l'idéalisme fallacieux du nazisme des années vingt et de la folie de leur Führer, que bourreaux, sinon zélés, du moins consentants par leurs ambitions financières, artistique, sociale, de l'horreur du III^e Reich. Au fond, seul reste le sentiment de l'autoglorification, judicieusement mêlée d'autocritique. Le confortable aveu de leur aveuglement eut raison de leur culpabilité. Et l'Allemagne de l'après-guerre pardonna.

Myriam Rabinovitch

«Nazis à cœur ouvert» me fut prêté par une vieille dame, Myriam Rabinovitch Boveris, quelque temps avant sa mort. Tous les Rabinovitch, juifs français d'origine russe, disparurent dans les camps de concentration. Myriam se réfugia en Haute-Provence et se cacha dans le maquis. Elle participa à la résistance, avec son mari, militant communiste, et ses compagnons d'infortune, des travailleurs de la région destinés à l'Allemagne. Pendant 50 ans, Myriam fit son deuil dans un silence obstiné, privilégia le pardon à la haine. Elle devint professeur d'allemand, traduisit des auteurs allemands pour les éditions Gallimard, fit de fréquents voyages en RDA. De sa famille décimée, elle ne dit mot, mais préféra entreprendre des recherches pour retrouver deux cousines éloignées, migrantes russes du début du siècle qui s'étaient installées à l'avenue des Alpes à Lausanne. Ce n'est qu'à la fin de sa vie, atteinte par la maladie d'Alzheimer, que paradoxalement la colère la rattrapa, que le souvenir tu de ses années d'indigence pendant la guerre lui revint en flots, qu'elle se pencha sur les photos de sa famille disparue, qu'elle reprit son nom de jeune fille, Myriam Rabinovitch. La mémoire, comme l'histoire, est parfois trop courtoise. gs

Lev Guinzbourg, *Nazis à cœur ouvert*, EFR, Paris, 1972, 243 p.

NOTE DE LECTURE

Autour de Ramuz

RAMUZ EST AU centre de la recherche entreprise par Jérôme Meizoz, mais pas l'œuvre de Ramuz. Un décor est construit dont la perspective a pour point de fuite Ramuz, présent-absent. C'est le propos délibéré de cette étude critique. Comment Ramuz s'est-il créé, recréé comme écrivain? Quels ont été les ancrages choisis par lui? Comment a-t-il percé? Quels furent ses «parrains»? Dans quelle case a-t-il été classé? Comment a-t-il été lu? Cette approche par la périphérie, de l'extérieur vers l'intérieur ne peut pourtant échapper à l'itinéraire ramuzien: comment affirmer sa vocation, exprimer son pays sans être provincial, être soi: ni bourgeois, ni parisien, ni «bien-écrivain»? Cette «découverte du monde»,

Jérôme Meizoz l'enrichit. Il fait découvrir les débats contemporains sur la littérature populaire ou régionale. Ramuz lu par Henri Pourrat, Henri Barbusse, Henry Poulaille, Paul Claudel. Ramuz récupéré et irrécupérable.

L'exercice met en place des repères utiles, mais surtout il donne en fin de compte le désir de revenir à l'œuvre: du contexte au texte. C'est sa réussite indirecte. Tout en s'appuyant sur une bibliographie universitaire exhaustive, Jérôme Meizoz mène sa critique sans pédantisme, annonçant clairement les partis qu'il choisit, et écrivant avec fraîcheur. ag

Jérôme Meizoz, *Ramuz. Un passager clandestin des Lettres françaises*, Zoé, 1997.

Du bifteck aux hormones

L'organisation mondiale du commerce (OMC) ordonnera à l'Union européenne de lever l'interdiction d'importer du bœuf aux hormones des USA; en substance, dit l'OMC, les preuves scientifiques du danger de la viande traitée font défaut, et l'interdiction équivaut donc à une pratique commerciale discriminatoire, bannie par l'OMC.

POUR FAVORISER LA croissance musculaire, une demi-douzaine d'hormones synthétiques, appelées indifféremment œstrogènes ou hormones sexuelles, stéroïdes, stéroïdes anabolisants sont utilisées (en particulier aux USA, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande). Trois d'entre elles sont dites « naturelles », bien que préparées en laboratoire, car elles sont identiques aux hormones trouvées dans nos corps : ce sont l'œstradiol, la progestérone et la testostérone. L'administration des hormones fait monter les niveaux hormonaux dans la viande, qui en contient naturellement, d'un facteur 3 à 10. Aux USA, deux tiers des 130 millions de bêtes abattues annuellement sont traitées; les résidus hormonaux ne sont pas mesurés.

Diethylstilbestrol dans le vitello

Petit historique; en 1980, des repas distribués dans des écoles italiennes provoquent des problèmes de santé (non spécifiés) auprès des enfants. On détecte alors une hormone synthétique interdite, le diethylstilbestrol (DES) dans le vitello. Un boycott massif s'en suit et, en juillet 1981, le Conseil des ministres de la Communauté adopte une directive interdisant l'utilisation d'hormones pour accélérer la croissance. Après huit ans de péripéties dont l'Europe a le secret (le ballet Conseil des ministres, Commission, Parlement), et des couacs (la commission scientifique Lamming conclut que l'utilisation appropriée des hormones naturelles ne provoquerait pas de problèmes de santé), huit ans après donc, au premier janvier 1989, l'interdiction de produire ou d'importer de la viande aux hormones entre en vigueur, avec mesures de rétorsion immédiates des USA pour une perte estimée à 100 millions de dollars par an.

Parallèlement, d'autres organismes internationaux se penchent sur le problème. Une commission scientifique conjointe OMS-FAO, réunie en juin 1987, conclut qu'il n'est pas nécessaire d'établir des seuils maximaux pour l'administration d'hormones naturelles, et fixe ces limites pour les hormones synthétiques. Une décision dans le même sens est prise par le Codex Alimentarius (comité du GATT puis de l'OC pour les questions ali-

mentaires) en juillet 1995. Il est vrai que l'on peut soupçonner ces organismes de manque d'indépendance; par exemple, au Codex, les intérêts des producteurs sont très bien représentés, mais il n'y a pas de représentants de médecine préventive. L'Union européenne affirme immédiatement ne pas se plier à ces conclusions et organise en grande pompe une conférence scientifique publique, avec les meilleurs cerveaux, à Bruxelles en novembre 1995. Mais les traîtres scientifiques arrivent à la conclusion que, dans des conditions spécifiques d'utilisation, les hormones « naturelles » ne présentent pas de danger pour la santé. La réunion des ministres de l'agriculture du 22 janvier 1996, où ce grand congrès est résumé en deux phrases, décide de ne pas toucher à la législation actuelle: « en accord avec les attentes des consommateurs et avec les besoins du secteur bœuf et veau ».

Je souris à l'idée de la puissante Union européenne se drapant dans l'éthique du « risque zéro » pour les consommateurs, alors qu'elle est en fait préoccupée par la chute de la consommation, et par la concurrence des producteurs américains, si l'interdiction devait être levée. Mais je crains aussi les hormones. Il est vrai que les contraceptifs, aux doses autrement plus élevées d'hormones, n'ont pas entraîné de cancers massifs; il est vrai aussi, qu'au laboratoire, les stéroïdes peuvent être cancérigènes. N'oublions pas non plus le cas des petites puertorricaines (au début des années soixante-dix) qui ont vu leurs seins se développer et les règles arriver à trois ans, après avoir mangé du poulet traité massivement aux hormones. ge

Médias

DÉBUT DES COMMUNICATIONS internes dans le numéro spécial du cinquantenaire de l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*: « 50 ans, 2649 éditions sur 414 120 pages et 1 793 966 873 exemplaires vendus pour accompagner l'histoire de l'Allemagne fédérale grâce à 3677 collaborateurs, dont 734 rédacteurs, 10 rédacteurs en chef et un éditeur. » cjp